

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 4 juillet 2022 à 19h00 au 220 rue Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal.

Sont présents : Messieurs Denis Laprise, Jean-Claude Giroux, Steeve Raby et Éric Talbot ainsi que mesdames Madeleine Vermette et Lydiane Bernard, sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2022-07-01 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de monsieur Denis Laprise, appuyé par monsieur Éric Talbot, il est résolu d'accepter l'ordre du jour présenté en ajoutant le point 7- G Ouverture des soumissions pour le déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022
4. Approbation des comptes
5. Correspondance
 - a- Remerciements de l'École secondaire de Saint-Paul
 - b- Ristourne de la MMQ
 - c- Annonce aide financière à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration
 - d- Remerciement Défi des têtes rasées
6. Administratif
7. Travaux publics
 - a- Suivi des travaux
 - b- Adjudication pour traitement de surface double
 - c- Adjudication pour la préparation avant le traitement de surface double
 - d- Reddition de compte du Programme d'aide à la voirie locale
 - e- Lignage des routes
 - f- Afficheur de vitesse
8. Incendie et sécurité
 - a- Plan municipal de sécurité civile
9. Eau potable
10. Eaux usées
11. Loisirs
 - a- Suivi des travaux de remplacement du module de jeux
 - b- Suivi des activités du 23 juillet 2022
 - c- Affichage emploi étudiant
12. Résolutions diverses
 - a- Demande des Fermières
 - b- Demande de dérogation mineure – 426 Rang Saint-Joseph
 - c- Garderie dans les locaux du complexe municipal
 - d- Appui pour un projet de CPE à Saint-Fabien-de-Panet
 - e- Résolution prolongation de la Politique familiale
 - f- Réalisation du projet Pacte Rural (pancartes)
13. Varia
 - a- Capacité des salles
 - b- Programme généreux pour infrastructures municipales
 - c- Règlement Clapets
14. Période de questions
15. Levée de la séance

2022-07-02 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 6 JUIN 2022

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'adopter les résolutions contenues dans le procès-verbal du 6 juin 2022 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-07-03 : APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Giroux, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 34 324.28 \$ qui incluent les salaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées à la résolution 2022-07-03.



Claudette Aubé

5- CORRESPONDANCE

A- Remerciements de l'École secondaire de Saint-Paul

L'École secondaire de Saint-Paul remercie Monsieur le maire et la Municipalité pour leur participation au Gala Méritas.

B- Ristourne de la MMQ

La Municipalité a reçu une ristourne de 458 \$ en relation avec ses couvertures d'assurances avec la MMQ.

C- Annonce d'une Aide financière à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration

La Municipalité a reçu une annonce d'une aide financière de 20 000 \$ pour des travaux de voirie dans les routes désignées.

D- Remerciements Défi des têtes rasées

Des remerciements ont également été reçus pour la contribution financière au Défi des têtes rasées.

6- ADMINISTRATIF

Aucun point traité.

7. TRAVAUX PUBLICS

2022-07-04 : ADJUDICATION POUR TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE

-Considérant la publication sur SEAO de l'appel d'offre public pour le traitement de surface double du Rang Sainte-Anne Est et du Rang Sainte-Anne Ouest selon deux options (1 km et 1.3 km);

-Considérant que l'ouverture des soumissions a été faite le 30 juin 2022 à 15h05 ;

-Considérant que deux entreprises avaient déposé des soumissions se détaillant comme suit :

	Option A (1 km)	Option B (1.3 km)
Les Entreprises Bourget inc	83 812.18 \$	99 942.94 \$
FRANROC, Division de Sintra inc	106 305.88 \$	117 167.57 \$

-Considérant que le plus bas soumissionnaire est Les Entreprises Bourget inc;

-Considérant que la plus basse soumission reçue est conforme au devis publié ;

Il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu que

-L'option B de la soumission des Entreprises Bourget inc. soit acceptée au montant de 99 942.94 \$;

-Que les clauses du devis publié pour ces soumissions dont copie a été remise par les Entreprises Bourget inc.avec leur soumission fasse partie intégrante du contrat liant la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et les Entreprises Bourget inc.;

-Que cette présente résolution confirme et lie les parties pour effectuer les travaux décrits au devis publié pour le traitement de surface double des Rangs Sainte-Anne Est et Sainte-Anne Ouest mais selon l'option B, soit sur cinq (1.3) kilomètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-07-05 : ADJUDICATION DU MANDAT DE PRÉPARATION AVANT LE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE

-Considérant l'invitation à soumettre des prix pour la préparation des rangs Sainte-Anne Est et Ouest pour le traitement de surface double envoyée à quatre (4) entrepreneurs selon deux options (1 km et 1,3 km);

-Considérant que l'ouverture des offres de prix a été faite le 30 juin 2022 à 15h05 ;

-Considérant qu'un seul entrepreneur a déposé des offres de prix se détaillant comme suit :

	Option A (1 km)	Option B (1.3km)
Les Entreprises Pascal Giroux Enr		
Gravier et transport	22 172.93 \$	28 743.75 \$
Étendage	5 748.75 \$	6 898.50 \$
TOTAL	27 921.68 \$	35 642.25 \$

-Considérant que la seule proposition reçue est conforme au devis inclus à l'invitation ; Il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu que

-L'option B de la proposition des Entreprises Pascal Giroux Enr soit acceptée au montant total de 35 642.25 \$;

-Que les clauses du devis utilisé pour les invitations dont copie a été remise par les Entreprises Pascal Giroux Enr avec sa proposition de prix fassent partie intégrante du contrat liant la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et les Entreprises Pascal Giroux Enr;

é-Que cette présente résolution confirme et lie les parties pour effectuer les travaux décrits au devis pour la préparation des Rangs Sainte-Anne Est et Ouest publié pour le traitement de surface double mais selon l'option B, soit sur cinq (1,3) kilomètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-07-06 : REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Attendu que le MTMDET a versé une compensation de 104 564 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2021;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les interventions réalisées par la Municipalité sur ces routes se répartissent ainsi :

Système de sécurité	2 823 \$
Chaussée	51 141 \$
Drainage	1 706 \$
Abords de route	3 583 \$
Entretien hiver	34 854 \$
Total	94 107 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par monsieur Jean-Claude Giroux et résolu :

Que le conseil approuve les dépenses de 94 107 \$ pour les travaux exécutés sur les chemins de niveau 1 et 2 pour un montant subventionné de 104 564 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports;

Que le conseil déclare que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-07-07 : LIGNAGE DES ROUTES

Considérant les nouvelles informations obtenues concernant le marquage des routes, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu de mandater Durand Marquage et Associés inc pour le marquage des routes sur une longueur de 17 100 mètres, ligne continue simple jaune de résine époxydine – Epoxy au coût de 24 453. \$ (avant taxes) tout en s'assurant de la garantie de la pose.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

F- Afficheur de vitesse
Point reporté.

G- Ouverture des soumissions de déneigement
L'ouverture des soumissions pour le déneigement aura lieu le 15 juillet prochain.

8. INCENDIE ET SÉCURITÉ

A -Plan municipal en sécurité municipale
Une copie du plan municipal sera remise aux élus.

9. EAU POTABLE

Aucun sujet traité.

10. EAUX USÉES

Aucun sujet traité.

11. LOISIRS

A- Suivi des travaux de remplacement du module de jeux
Le Module est installé ainsi que la surface amortissante, il reste à enlever le gazon.

B- Suivi des activités du 23 juillet 2022
Les préparations se déroulent bien.

C- Affichage emploi étudiant
Il n'y a aucune candidature reçue suite à l'affichage pour l'engagement d'un étudiant.

12. RÉOLUTIONS DIVERSES

2022-07-08 : DEMANDE DES FERMIÈRES

Considérant le mauvais fonctionnement de la toilette située dans le local du Cercle des Fermières, il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu de remplacer cette toilette par une toilette plus haute.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-07-09 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 426 RANG SAINT-JOSEPH

Considérant la demande présentée pour la construction d'un bâtiment principal au 426 Rang Saint-Joseph qui sera situé en cour arrière d'un garage déjà construit;
Considérant que le garage est situé à plus de 263 mètres du chemin public et que la résidence projetée sera construite à 312.47 mètres du chemin public;
Considérant que suivant les articles 5.27.2 et 5.27.3 du règlement de zonage numéro 90-109, les garages privés sont autorisés uniquement dans la cour latérale ou arrière d'un bâtiment principal;
Considérant la recommandation favorable des membres du Comité Consultatif en Urbanisme;
Il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu d'accepter cette demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment principal au 426 Rang Saint-Joseph qui sera situé en cour arrière d'un garage déjà construit;
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

C- Garderie dans les locaux du complexe municipal
L'analyse du dossier se poursuit.

2022-07-10 : APPUI POUR UN PROJET DE CPE À SAINT-FABIEN-DE-PANET

CONSIDÉRANT le manque de places en services de garde sur le territoire de la MRC de Montmagny et les impacts négatifs sur les familles, les enfants et le développement économique du territoire ;
CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches souhaite être un partenaire du projet, notamment par l'offre des espaces excédentaires dans le CHSLD pour l'établissement d'un projet de CPE atypique

puisque ce projet favorise le développement du milieu ainsi que l'attractivité et la rétention de main-d'œuvre pour le milieu et aussi pour ses propres services ;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans les objectifs du plan d'action de la Signature Innovation en Santé durable de la MRC de Montmagny qui vise une approche préventive en santé, et ce, pour tous les aspects, soit la santé physique, mentale et sociale dans un contexte durable ;

CONSIDÉRANT l'urgence de maintenir des services de santé de proximité pour la population du sud de la MRC de Montmagny et que Saint-Fabien-de-Panet constitue un pôle important en matière de services de santé sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que le projet visé est un partenariat visant à favoriser les relations intergénérationnelles entre les résidents du CHSLD et les enfants du CPE et que les bienfaits des relations intergénérationnelles sont reconnus et documentés ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Laprise, APPUYÉ PAR madame Lydiane Bernard ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud appuie le projet du CPE Les Coquins, en partenariat avec le CISSS de Chaudière-Appalaches et le CHSLD de St-Fabien-Panet, de développer un CPE en milieu de travail dans les locaux du CHSLD situé à Saint-Fabien-de-Panet;

QUE ce service de garde innovant favorisera les rapports intergénérationnels, l'offre de services de garde atypiques, le partenariat pour un partage potentiel de services existants (c.-à-d. la cuisine et la buanderie du CHSLD) et que ce projet vise également à assurer la dynamisation de milieux dévitalisés en contribuant au maintien des services de santé au sud de territoire de la MRC de Montmagny.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-07-11 : MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE (DEMANDE DE PROLONGATION)

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud ne pourra réaliser la démarche dans les temps convenue en raison de la difficulté à recruter des bénévoles pour former le comité famille et tenir des rencontres en raison de la pandémie.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud souhaite prolonger la période de mise à jour de sa politique familiale jusqu'en décembre 2023;

SUR LA PROPOSITION de monsieur Éric Talbot, appuyé de madame Madeleine Vermette, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud la convention de modification de la convention d'aide financière 2020-2023 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

F-Réalisation du projet pacte rural (pancartes)

Le projet ayant été accepté dans le cadre du Pacte rural, les poteaux et affiches pourront être commandés.

VARIA OUVERT

A- Capacité des salles

Un tableau produit par monsieur Vincent Pelletier, directeur Incendie, indiquant les différentes capacités des salles est remis aux élus.

B- Programme généreux pour infrastructures municipales

Un rappel du communiqué émis le 13 avril 2022 annonçant un programme plus généreux pour améliorer et construire des infrastructures municipales est remis aux élus.

C- Règlement Clapets

Ce projet de règlement sera à revoir pour adoption ultérieure.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées concernant les branchements au réseau d'aqueduc municipal, la présence de roulottes, la peinture à refaire sur la statue devant le Complexe municipal et les chiens errants.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-07-12 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby, appuyé par monsieur Denis Laprise et résolu de lever la séance à 20h43.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



Gilles Giroux, maire

Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 juillet 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 15 août 2022.